Image not found or type unknown

Transformation contrat assurance vie dans le cadre de la loi four

Par **Teisseyre**, le **19/02/2009** à **10:56**

Bonjour,
j'ai un désaccord avec l'administration sur ma demande de plafonnement des impôts.
un contrat d'assurance vie en euros a été transformé dans le cadre de la loi Fourgous en contrat multisupport.
l'administration considère que les interêts produits attachés aux "rachats " (lors de la transformation) effectués sur le contrat doivent être pris en compte dans le calcul de la restitution.
Un juriste du service assurance vie Caisse Eparg. affirme que cette opération ne donne lieu à aucun IFU puiqu'il s'agit d'un transfert et non d'un rachat.
Qui à raison?
merci de me répondre, dans l'attente sincères salutations.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés